



c/o Nature & Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS

Lettre d'information

n° 56

Juin 1992

5 F

ISSN 0996-5572

*« J'ai trop de larmes pour pleurer
ils font la guerre à la nature
Moi qui tutoyais le soleil
je n'ose plus le regarder en face. »*

Jacques PRÉVERT - Le temps haletant.

Edito: SUPERPHÉNIX EN CENDRES ?

L'abandon du projet de centrale à Plogoff en 1981 fut une victoire sans conséquence, puisqu'elle servit à faire admettre le maintien de tout le reste du programme nucléaire. Avec la suspension de Superphénix, les pro-nucléaires français subissent leur première grande défaite directe.

UNE IMPASSE TECHNIQUE

La portée de cette décision va en effet très au-delà des intentions du gouvernement "socialiste". Son actuelle fragilité politique a été rarement atteinte dans l'histoire de la république. Elle explique que les manœuvres politiques visant à former une alliance prochaine avec les écologistes aient eu leur rôle. Mais les facteurs essentiels sont l'impasse technique colossale du projet et une opinion publique de moins en moins favorable au nucléaire.

Il semble également qu'une partie de la nucléocratie n'était pas prête à servir de "fusible" pour les inévitables incidents à venir. C'est en tout cas ce que suggère la fuite organisée vers la presse du rapport de la Direction de la sûreté nucléaire (cf. *Libération* du 19 juin 1992). Le scandale du sang contaminé était trop présent dans les esprits. Le procès en cours de quelques technocrates médicaux était là pour rappeler la monstruosité de certaines décisions qui se présentent comme purement "techniques".

Pour prendre la mesure de l'événement qui paraissait improbable jusqu'au 29 juin, date de la décision de suspension, il faut rappeler que la surgénération constitue la justification à prétention rationnelle de tout le délire nucléaire. S'il a tort là-dessus, il a tort sur tout le reste.

La bureaucratie nucléaire va probablement tenter diverses manœuvres. Les affirmations gratuites sur la prétendue "incinération" des déchets radioactifs pourraient servir à préserver quelque temps l'installation du démantèlement. Ce thème de l'"incinération" vise en fait à préserver le centre

d'extraction du plutonium situé à La Hague. Il demeure que le projet de la "surgénération" semble discrédité pour longtemps. La demande officielle de travaux destinés à prévenir un peu moins mal les feux de sodium est en soi redoutable pour l'avenir de Superphénix puisqu'il n'existe pas de solution technique à ce problème.

LA HAGUE PERD SA JUSTIFICATION

L'ultime opération des nucléocrates pourrait consister à négocier le lancement de 5 ou 6 nouveaux réacteurs à uranium (à Saint-Alban, Paluel et Flamanville). Il serait inacceptable que le gouvernement offre une telle compensation à l'industrie nucléaire. Si Superphénix semble donc en état de mort clinique, le plus important est maintenant d'accompagner et d'amplifier l'effet d'effondrement qui doit logiquement s'ensuivre. L'usine de "retraitement" (concentration du plutonium) de La Hague a perdu toute ombre de justification et doit être arrêtée et désaffectée et le projet de combustible mixte plutonium-uranium pour les centrales (Mox) doit être annulé. Cela soulignera l'absence de solution réelle à la question des déchets nucléaires. Le plus urgent sera ensuite d'arrêter l'une après l'autre les installations les plus dangereuses.

La suspension de Superphénix n'est pas encore une victoire du mouvement antinucléaire. Pour qu'elle le devienne, il faut qu'elle ait le plus rapidement possible des conséquences sur toutes les autres installations atomiques. C'est alors qu'on pourra vérifier que l'enjeu de Superphénix avait une portée générale : régionale, nationale et internationale.

¹ Voir page 3 le communiqué de presse diffusé également sous forme de tract et d'affiche et page 9 le texte du Parlement européen repris au verso du tract et en affiche.

■ Une rencontre des associations a eu lieu le 5 juillet à côté de Malville, Stop Nogen était présent. Compte-rendu dans le prochain numéro.

Nogent:

INCIDENTS ORDINAIRES À NOGENT

(Les informations sur les incidents viennent du 3614 Magnuc, serveur Minitel alimenté par la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), qui dépend du ministère de l'Industrie).

Dans son dernier rapport annuel sur la sûreté, P. Tanguy, Inspecteur à la sûreté nucléaire d'EDF, consacre un chapitre entier aux "facteurs humains" dans les centrales. Le sens de ses interventions est d'insister sur ce qu'il appelle une "culture de la sûreté", dont la teneur est à peu près que les exécutants devraient sans arrêt avoir conscience que l'accident est possible et tout faire pour l'éviter.

La série d'incidents survenus à Nogent et rappelés ci-dessous montre que l'orientation générale de la sûreté à EDF est intenable : on ne peut pas dire d'un côté, à la population, "il n'y a aucun risque sérieux" et de l'autre amener les techniciens à se comporter constamment comme si l'accident grave était possible. Un P. Tanguy peut à la rigueur vivre avec cette contradiction, mais c'est une illusion typique de la haute technocratie que de croire que les exécutants intérioriseront à volonté toutes les directives, même les plus contradictoires. Le plus grave, c'est que P. Tanguy sait que l'accident grave est probable si les opérateurs ne font pas leur une telle dissociation de la perception.

● Le 7 février, EDF a constaté de façon fortuite une fuite de vapeur sur deux diaphragmes du circuit de purge des générateurs de vapeur (quelques dizaines de litres par heure), dans le réacteur n°1. L'étanchéité de l'enclaustrage aurait été mise en cause en cas de situation accidentelle. Mais le plus grave, c'est qu'un tel défaut doit amener l'arrêt du réacteur si aucune solution n'a été trouvée dans les trois jours, et cela n'a pas eu lieu, l'exploitant n'ayant pas identifié immédiatement les conséquences potentielles de cette fuite.

● Le 18 février, lors d'un essai périodique, deux des vannes qui auraient dû rester fermées entre les deux voies d'un circuit de refroidissement des systèmes auxiliaires du réacteur n°2, ont été ouvertes. Ces systèmes auxiliaires ont momentanément cessé d'être refroidis. Le manque de rigueur dans les procédures d'application de l'essai est la cause principale de l'incident.

● Le 18 mars, le réacteur n°2 fonctionnait à pleine puissance. Une erreur dans la préparation d'une opération de maintenance a conduit à l'indisponibilité d'un échangeur de chaleur du circuit de refroidissement des matériels auxiliaires. En cas de situation accidentelle, ce circuit doit évacuer la chaleur résiduelle du cœur. L'exploitant, lors de la préparation d'une intervention sur un des échangeurs du même circuit pour le réacteur n°1 (à l'arrêt) a isolé par erreur un échangeur du réacteur n°2 (en pleine puissance). Une voie du circuit de refroidissement des auxiliaires (RRI) a été ainsi rendue indisponible. On s'est rendu compte de l'erreur trois heures plus tard.

● Le 20 avril, le réacteur n°2 était à pleine puissance. L'exploitant n'a pas respecté pendant une heure quarante une limite fixée aux hétérogénéités de puissance dans le cœur

(notamment aux écarts entre le haut et le bas du cœur). Ce mauvais pilotage du réacteur entraîne une analyse spécifique.

● Le 27 avril, le réacteur n°1 était à l'arrêt pour visite partielle et rechargement de combustible. L'exploitant a rendu partiellement indisponible deux circuits de sécurité, contrairement aux exigences des "spécifications techniques d'exploitation". Ils ont été indisponibles simultanément pendant 5h30.

Pub: ENVELOPPES ILLUSTRÉES

ELECTRICITE NUCLEAIRE SUICIDE UNIVERSEL



STOP!

NOGENT-SUR-SEINE

- Un Tchernobyl en puissance aux portes d'une région de 12 millions d'habitants.
- Une menace pour l'alimentation en eau de la région Parisienne.
- Une centrale qui a commencé de s'affaïsser avant même de démarrer.
- Un projet démentiel, inutile, coûteux, peu créateur d'emplois.

THREE MILE ISLAND 1979, TCHERNOBYL 1986, NOGENT-SUR-SEINE 19... ?

Le M.D.P.L. (Mouvement pour le désarmement, la Paix et la liberté) de Saint-Etienne édite des enveloppes illustrées.

Une enveloppe "Stop Nogent" existe depuis longtemps déjà (reproduction ci-dessus).

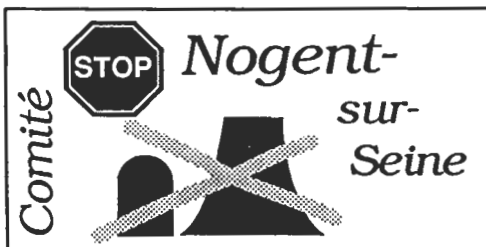
Vous pouvez les commander directement au M.D.P.L. aux tarifs suivants :

- 50 F les 95,
- 180 F les 500,
- 250 F les 1000. Port compris.

Dix autres modèles sont disponibles, dont un contre Superphénix et deux contre les essais nucléaires (encore d'actualité car pour les deux l'arrêt n'est pas définitif...), les autres sur la Paix.

M.D.P.L. 142, rue des Alliés
42100 ST ETIENNE

CCP Lyon 1.161.95 X



c/o Nature & Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS

Communiqué de presse du 20 juin 1992,

En association avec :

- 77 Provins Ecologie
- Les Amis de la Terre de Troyes
- Comité de Sauvegarde de la Champagne Méridionale.

STOP SUPERPHÉNIX

Le surgénérateur Superphénix, le plus dangereux et le plus coûteux joujou des pro-nucléaires n'a pas réussi à fonctionner plus de 174 jours depuis sa mise en service en 1986. Le dernier arrêt date du 3 juillet 1990 et son redémarrage n'a pas, pour des raisons de sécurité, été jusqu'ici autorisé. Or, si Superphénix n'a pas redémarré le 3 juillet prochain, les procédures d'enquête doivent être reprises à zéro...

Cette éventualité paraît insupportable à la quasi-totalité des Hauts Responsables de la politique française, toutes tendances confondues. En effet, Superphénix est présenté à l'opinion comme la preuve qu'un "rêve" peut être réalisé, le rêve fou de la puissance énergétique, disponible à faible prix et en quantité quasiment illimitée, par la voie de la fission nucléaire. Et ce, quel que soit le risque en vies humaines et la lourdeur du carcan social nécessaire.

Ce rêve (!) explique et aux yeux de beaucoup justifie tout le programme nucléaire français, depuis la pile Zoé en passant par le centre d'extraction du plutonium et de stockage de déchets de La Hague, celui de Soulaïnes et les centrales du type de Nogent-sur-Seine.

Face à cela, que pèsent les Autorités de Sûreté, qui pourtant évoquent très sérieusement la probabilité d'un accident grave à date rapprochée en cas de redémarrage !

Superphénix ne pourra même pas servir de prototype pour une filière industrielle, car trop dangereux de par sa conception. Qu'importe, l'entretien de l'illusion est devenu un des fondements majeurs de nos sociétés "évoluées".

Tous les gens informés savent aujourd'hui que si un accident grave se produisait sur Superphénix, les conséquences de tout ordre pourraient être terribles et aller bien au-delà de celles entraînées par la catastrophe de Tchernobyl.

Les Responsables politiques en place à ce jour qui prendraient la décision criminelle du redémarrage de Superphénix doivent savoir que leurs noms ne seront pas oubliés.

Afin que, cette fois, ils ne puissent se déclarer eux-mêmes « Responsables mais pas coupables »...

TEXTE À CONSERVER POUR MÉMOIRE...

COMITÉ STOP NOGENT c/o Nature et Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS

77 PROVINS ECOLOGIE 6, rue Louise Munaut 77160 PROVINS

LES AMIS DE LA TERRE DE TROYES Maison de la Nature de l'Aube 1, place Vernier 10000 TROYES

COMITÉ DE SAUVEGARDE DE LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE 10500 LA VILLE AUX BOIS

3

Nos lecteurs trouveront ci-contre la demande que nous avons adressée au directeur de la centrale de Nogent-sur-Seine pour lui rappeler qu'il avait convenu de nous communiquer des documents faisant état des températures dans le cœur des réacteurs (nous avons quelque difficulté à comprendre comment EDF est parvenue à ne pas baisser ses températures de cœur pour éviter une trop forte corrosion). Malheureusement, les quatre pages qui nous ont été finalement envoyées sont insuffisantes pour permettre la moindre conclusion sur ce qui se passe effectivement dans ces cœurs. Ces pages consistent en effet en formules et en schémas de principe où ne figurent aucune unité, aucune quantité de chaleur effectivement transmise, etc. Mais il est maintenant à peu près clair que EDF a augmenté sa consommation de combustible pour maintenir la production de courant (au détriment probable du rendement de l'installation). Cela ne nous gêne pas vraiment, à la condition que l'opération n'ait aucune influence sur la sécurité de l'ensemble. Le fait qu'on nous assure que l'essentiel se passe loin du cœur (vers la turbine) ne nous satisfait pas...

Monsieur le Directeur,

Lors d'une discussion qui a suivi la réunion organisée par Mme le sous-préfet de Nogent-sur-Seine le 31 janvier dernier, vous nous avez proposé de nous communiquer des documents concernant les températures et débits en divers points du circuit primaire (réacteur, entrées-sorties des générateurs de vapeur,...) ainsi que les débits de pression et de température de la vapeur à la sortie des générateurs de vapeur avant et après les modifications de température que vous avez introduites.

Nous sommes très étonnés de n'avoir toujours rien reçu plus d'un mois plus tard.

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer ces documents rapidement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations anti-nucléaires, etc...

Cinéma?: LE SYNDROME CHINOIS (VERSION FRANÇAISE)

"FALSIFICATION DE DOCUMENTS DE CONTROLE AU CENTRE DE PRODUCTION NUCLÉAIRE DE DAMPIERRE-EN-BURLY (LOIRET)

Fin mai 1992, l'exploitant EDF a été informé officieusement, que certains documents fournis par un prestataire, à la suite de travaux effectués sur le réacteur n°1, auraient pu être falsifiés, et que trois soudures sur un circuit important pour la sûreté ne seraient pas conformes aux spécifications.

Lors de travaux sur des tuyauteries, pour vérifier l'absence de défauts dans une soudure, plusieurs moyens de contrôle, dont la radiographie, sont utilisés. En fonction de l'importance des circuits les radiographies sont faites, soit sur toutes les soudures, soit sur un pourcentage de celles-ci. A la suite des radiographies, un procès-verbal établit la conformité de la soudure. Ces travaux avaient été confiés par EDF à une entreprise extérieure. Afin d'éclaircir cette affaire, l'exploitant a réalisé, le 11 juin, de nouveaux contrôles des soudures incriminées.

Alors que les procès-verbaux de contrôle et les radiographies présentées contractuellement par le prestataire concluaient à la conformité de trois soudures, les nouvelles radiographies effectuées par EDF montrent l'existence de défauts significatifs sur deux soudures. Celles-ci auraient dû, dans ces conditions, être refaites.

La comparaison entre ces documents a montré que des radiographies d'autres soudures ont été utilisées par l'intervenant du prestataire comme fausse preuve de conformité.

Dès la confirmation de cette anomalie, EDF a refait les deux soudures défectueuses. De nouveaux contrôles par radiographies sont en cours sur les soudures réalisées par le passé, par ce prestataire, sur le site. Les résultats de ces nouveaux contrôles seront comparés aux radiographies réalisées en leur temps. Actuellement, quatre nouvelles soudures sur un circuit important pour la sûreté ont été trouvées non conformes, contrairement aux documents de contrôle fournis, et nécessitent d'être réparées.

Une visite de surveillance a été effectuée, le lundi 22 juin, par les inspecteurs de la DSIN et de la DRIRE Centre. Au cours de cette visite, l'exploitant et le prestataire ont confirmé la falsification de procès-verbaux. Le prestataire a fait part à Electricité de France d'une liste de soudures susceptibles d'avoir donné lieu à une falsification de leur procès-verbal de contrôle. La surveillance des prestataires prévue dans le cadre du système d'assurance qualité d'Electricité de France, n'a pas permis d'éviter cette fraude. Les inspecteurs n'ont pu connaître les raisons et motivations de cette fraude qu'elles soient ou non propres à des personnes. Aussi, dans l'attente d'explications complémentaires sur ses origines, la DSIN a demandé à EDF de lever le doute sur la qualité des soudures réalisées par ce prestataire sur le parc nucléaire, et sur la conformité des procès-verbaux associés.

En tout état de cause, l'autorité de sûreté n'autorisera le redémarrage des réacteurs, actuellement à l'arrêt, qu'après présentation par l'exploitant d'assurances suffisantes sur la qualité des travaux du prestataire concerné.

En raison de la découverte fortuite d'anomalies importantes pour la sûreté non vues aux contrôles normaux, de la falsification de documents relatifs à la sûreté et des enseignements à en tirer pour la surveillance de ses prestataires par EDF, cet incident est, en l'état actuel des investigations, classé au niveau 1 de l'échelle de gravité. ..."

À NOGENT AUSSI ?

Il était le contenu du bulletin de sûreté nucléaire du Ministère de l'Industrie, sur 3614 MAGNUC, le 1^{er} juillet dernier. L'affaire est d'importance, car c'est sur une telle falsification qu'a été bâti le scénario du film "Le syndrome chinois", bien connu des antinucléaires. On ne peut qu'approuver le personnel d'EDF quand il vocifère contre la part de plus en plus importante de travaux de maintenance confiée à la sous-traitance. Nous ignorons à ce jour l'identité du falsificateur, et les sites de ses méfaits (Nogent ?).

SOULAINES POUR MÉMOIRE, EN ATTENDANT DES TEMPS MOINS DURS...

Dans le département de l'Aube, on trouve non seulement une centrale nucléaire (Nogent-sur-Seine, comme nos lecteurs le savent bien), mais aussi un énorme centre de stockage de déchets nucléaires "faiblement radioactifs" (à Soulaines). Sa mise en service est récente. Le Comité de Sauvegarde de la Champagne méridionale qui s'était opposé à ce centre et avait organisé dans le canton un référendum auprès de la population locale (80 % de non à ce projet), a érigé le 24 mars 1992 une stèle où il est inscrit :

« Passants, le 22 juillet 1987, les élus de la République ont imposé le plus grand centre de stockage de déchets nucléaires de la planète contre l'avis de la population locale. »

Un autre épitaphe sur la pierre indique : *« Site nucléaire à 1 Km. »*

— RÉUNIONS STOP NOGENT —

Comme nous l'avons annoncé dans notre précédent numéro, nous avons organisé deux réunions pour nos adhérents, destinées à leur permettre de se former et de s'informer d'une part sur l'état actuel de l'industrie nucléaire française (avec M. et R. Sené du GSIEN, Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie nucléaire) et d'autre part sur les possibilités des énergies renouvelables (animée par Liliane Battais du CLER, Comité de Liaison Energies renouvelables, et par Serge Defaye, de Biomasse Normandie). Nous publierons dans notre prochain numéro un compte-rendu de cette dernière réunion.

■ PROBLÈMES DE SURETÉ

Les éléments les plus nouveaux pour nous, qui sont apparus dans la rencontre avec M. et R. Sené, concernent d'une part la portée de la corrosion sur les couvercles de Bugey et de Fessenheim et d'autre part les "progrès techniques" dans les procédés de concentration et d'extraction du plutonium.

Albert Jacquard a participé à l'inauguration de cette stèle et a inscrit sur la première page du livre d'or :

« L'important est de laisser à nos enfants une planète vivable. Pour y parvenir une nouvelle forme de démocratie est nécessaire. Ici, à Ville aux Bois, le "Peuple" s'exprime, sachons l'écouter. »

Même les contrôles de surveillance de la radioactivité ne peuvent être effectués en toute indépendance.

Après l'inauguration, une conférence a été donnée par Pierre Barbey (membre du Groupement de Scientifiques pour l'Information sur l'Energie nucléaire, et du laboratoire indépendant de l'ACRO).

■ Comité de Sauvegarde
de la Champagne méridionale
10500 LA VILLE AUX BOIS

Certains couvercles de cuves apparaissent en effet, depuis l'automne 1991, comme subissant une corrosion sur divers piquages (traversées). Etant donné la pression qui règne dans la cuve (environ 150 atmosphères), il existe la possibilité d'un nouveau type d'accident grave avec percement de l'enceinte de confinement dès le début de la séquence de l'accident. Un piquage pourrait en effet se détacher et être propulsé vers l'extérieur, au travers de cette fameuse enceinte. Cela ne donnerait sans doute pas un Tchernobyl, mais occasionnerait néanmoins une sévère contamination de la centrale et de ses environs.

L'autre point nouveau concerne l'extraction du plutonium à partir des combustibles irradiés. L'industrie semble maintenant très proche d'une utilisation étendue des procédés de séparation isotopique par laser. Cela signifierait que l'extraction du plutonium militaire serait accessible à partir de combustibles irradiés de centrales "commerciales". Comme on le voit, la séparation du civil et du militaire dans l'industrie nucléaire est de plus en plus douteuse. On le savait déjà, mais à ce point...○

“ RACISME ENVIRONNEMENTAL ”

Comment se débarrasser d'une pollution qu'on ne sait ni traiter ni faire disparaître ? Comment éviter les conséquences d'un empoisonnement de la nature qui sera éternel à l'échelle de l'espèce humaine ? Comme l'exposent les articles suivants, de vaillants technocrates croient avoir trouvé une solution. Elle rappelle étrangement la lugubre imagination des militaires qui ont réussi, dans le monde entier à opérer presque toutes les expérimentations de bombes atomiques sur les territoires sacrés de peuples sans Etat (dits pour cela "primitifs").

AMÉRIQUE

Une journaliste du *Lakota Times* fait le point sur les plus graves pollutions, anciennes, actuelles, ou futures, qui affectent les terres indiennes :

- Entre les années 40 et 60, des milliers de mineurs Navajos ont été atteints par la radioactivité des mines d'uranium où ils travaillaient, sans que la moindre précaution ait été prise, sans qu'ils aient été avertis d'un danger. Des médecins les ont suivis, des années durant, observant l'évolution des cancers.

- Des centaines de familles Navajo vivent près des mines abandonnées et toujours radioactives.

- Les Havasupai luttent contre l'installation d'une mine d'uranium dans le Grand Canyon, au-dessus de la seule source d'eau qui les alimente.

- Des Navajos du Nouveau-Mexique s'opposent à l'installation d'un dépôt d'amiante de 64 hectares près de Farmington, par une compagnie appartenant au chef du parti républicain du comté de San Juan.

- Des centaines de familles Navajos vivant le long du Rio Puerco ont été victimes, en 1979, de la plus importante fuite radioactive des Etats-Unis. 25 millions de litres d'eau radioactive se sont déversés dans la rivière. Des millions de dollars ont été affectés au nettoyage, mais rien n'a été fait pour nettoyer la rivière.

- Le directeur de l'Office des déchets nucléaires s'efforce de tenter, ou d'acheter, des conseils tribaux en leur promettant des emplois, un développement économique dont les tribus ont tant besoin, en échange de terres indiennes pour y mettre des déchets radioactifs. Il a déjà écrit à 650 conseils tribaux et engagé une action de lobbying vers les

principales organisations indiennes.

- De la même manière, plus de 50 tribus se sont vu proposer des déchets industriels ou ménagers, en échange d'un "développement économique". Les Indiens disent "racisme environnemental".

- Le traité de Ruby Valley, conclu entre les Etats-Unis et les Western Shoshones aurait dû les protéger. Cependant, leurs terres du Nevada (320.000 hectares) leur ont été prises pour y installer le site d'essais du Nevada. 700 bombes atomiques y ont explosé, y compris 100 explosions souterraines. Des millions de personnes sont exposées aux radiations portées par les vents; ces explosions (17 depuis 1990) sont fortement ressenties jusqu'à Las Vegas. Les Indiens ne sont pas les seuls affectés, mais ce sont eux qui ont le courage de s'y opposer.

- Dans cette même zone, il est question de creuser 184 km de galeries sous Yucca Mountain pour y faire un dépôt de déchets nucléaires à haute activité, au-dessus d'une nappe phréatique, et dans une zone d'activité volcanique(!). Des convois de déchets nucléaires extrêmement dangereux convergeront de tout le pays vers le Nevada, ce qui pose des problèmes de sécurité tout le long du parcours. Plusieurs tribus s'opposent dès maintenant à la traversée de leur territoire par ces convois (voir action dans ce sens des Shoshone-Bannock cet automne) et ont mis hors-la-loi les dépôts de déchets dangereux sur leurs terres.

Traduit par Monique Hameau (*Nitassinan*¹).

AFRIQUE

Si vous n'avez pas de réserve indienne sous la main, vous pouvez toujours suivre les recommandations de l'économiste en chef de la Banque mondiale, Lawrence Summers, qui a récemment proposé (décembre 91), dans une note interne, une solu-

tion radicale pour débarrasser les pays riches de leur pollution : transférer les industries "sales" dans les pays pauvres...

« Entre nous, écrit ainsi Summers, ne pensez-vous pas que la Banque mondiale devrait encourager davantage le transfert d'industries polluantes vers les pays en voie de développement ? A l'appui de cette thèse, j'avance trois raisons principales :

1) Les dommages sur la santé causés par la pollution sont révélés par l'accroissement des taux de morbidité et de mortalité. Dans cette optique, une certaine pollution devrait être introduite dans les pays où le coût serait le plus faible, c'est-à-dire ceux dans lesquels les revenus sont les plus bas. Je pense que la logique économique qui consiste à se débarrasser des déchets toxiques dans les pays à faibles revenus est sans faille.

2) L'impact de la pollution est variable, d'autant plus que le coût des premiers signes de pollution est généralement très bas. J'ai toujours pensé que les pays les moins peuplés d'Afrique sont véritablement sous-pollués (...) Parce que la pollution provient d'industries non exportables (transports, électricité) et que les coûts de transport des polluants solides sont trop élevés, ces pays se retrouvent préservés d'une intensification du commerce de la pollution et des déchets.

3) La demande actuelle en faveur d'un environnement sain pour des motifs esthétiques ou médicaux, va probablement être dépendante de l'élasticité des revenus.

Les effets que peut avoir un agent polluant sur le développement du cancer de la prostate préoccupera davantage les pays où les individus ont une espérance de vie élevée, que ceux où la mortalité des moins de 5 ans est de 200 pour mille. De plus, la plupart des pollutions industrielles incriminées sont celles qui ont des effets secondaires visibles. Peut-être n'ont-elles, en fait, que peu de conséquences directes sur la santé ? »

En clair, dans le Tiers-Monde, une vie humaine vaut moins cher qu'en Occident, un peu plus ou un peu moins de pollution n'y changera pas grand chose...

Jeune Afrique n° 1623, 13 février 1992.

ASIE

Si la Banque mondiale s'est désolidarisée de l'auteur de cette note (sans doute parle-t-il trop cru...), ses idées semblent faire leur chemin, puisque dans un article de "Ça m'intéresse" de février 1992, "Déchets nucléaires en France, la cote d'alerte", on peut lire des propos similaires dans la bouche d'un "experti", Claude Guillemain :

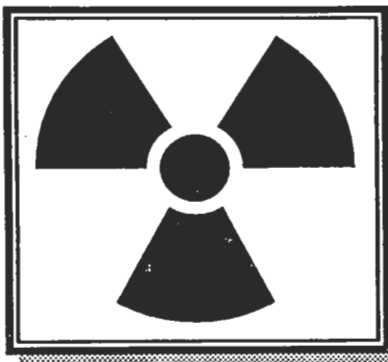
« Les déchets C (les plus dangereux, NDLR) devraient tout d'abord être laissés en surface, dans un ou deux super-Soulaines, durant au moins une centaine d'années pour perdre leur extrême dangerosité. Pendant ce temps, nous pouvons espérer que nous connaîtrons mieux granit, argile, sel ou schistes grâce aux laboratoires souterrains prévus ou à prévoir et qu'il sera enfin possible d'envisager un stockage en profondeur. Et puis peut-être, d'ici là, préférera-t-on les placer, sous strict contrôle international, dans une pyramide de cuivre (les pyramides sont les symboles de la durée, sinon de l'éternité)². Puisqu'il est indispensable de lutter contre l'eau, pire ennemi des déchets (radioactifs ou non), elle serait édifiée au milieu d'un désert extrême, là où la pluviosité est quasi nulle : le désert de Gobi, proposé par les Chinois, ou dans celui d'un pays en développement qui y gagnerait ainsi une aide économique ».

P.S. : Depuis on a pu lire dans Le Monde du 19 mai 1992 que Summers était l'auteur principal du rapport annuel de la Banque Mondiale intitulé "Développement et environnement". Ce rapport publié le 18 mai ne présente plus de trace des analyses qualifiées d'"abruptes" par le journaliste du Monde (mais il qualifie le sinistre "mémoire" de "note interne malencontreusement rendue publique").

¹ Nitassinan, (bimestriel d'actualités amérindiennes). CSIA, BP 341 88009 EPINAL CEDEX
Abonnement : 160 F par an.

² Le Comité Stop Nogent propose plutôt la pyramide du Louvre, pour la "transparence" du nucléaire (enfin...).





LES TRANSPORTS DE PLUTONIUM ENTRE LA FRANCE ET LE JAPON VONT COMMENCER...

(TRADUCTION DE NUKE INFO TOKYO)

Le 1er juin 1992

Chers amis

Comme vous pouvez le lire dans le premier article de Nuke Info Tokyo, le gouvernement japonais prévoit de faire transporter environ 50 tonnes de plutonium d'Europe vers le Japon, dans le but d'utiliser cette matière comme source d'énergie.

Le plutonium est le corps le plus toxique qui existe. C'est aussi un matériau fissile qui peut servir à fabriquer des têtes nucléaires. Le transport d'une tonne de cette matière aurait lieu 3 à 4 fois par an. Cette quantité permet de fabriquer plus de 120 bombes atomiques !

Le projet est de faire voyager le navire transportant ce plutonium d'un seul jet jusqu'au Japon. D'après Paul Leventhal, président du *Nuclear Control Institute*, il y a trois trajets possibles pour ces transports de l'Europe au Japon.

1/ par le canal de Panama (Océans Atlantique et Pacifique)

2/ par le Cap Horn (Atlantique, Amérique du Sud et Pacifique)

3/ par le Cap de Bonne Espérance (Atlantique, Afrique, Océan Indien, Asie du Sud-Est).

PLUS DE 60 PAYS DIRECTEMENT CONCERNÉS

Il y a plus de 60 pays différents le long de ces routes, y compris le vôtre. En cas d'accident ou de problème, le navire pourrait demander un arrêt d'urgence dans un des ports. Le gouvernement japonais a l'obligation de consulter ces pays pour les relâches d'urgence dans les ports, mais à ce jour il ne l'a pas fait. L'Agence pour la Science et la Technologie du Japon a récemment déclaré à la presse qu'il n'y aurait pas de "demande de relâche d'urgence". Ils ne prendront donc contact avec aucun pays pour approbation de telles demandes.

On ne peut jamais prédire ce qui arrivera sur d'aussi longs trajets. Et en cas d'accident ou de difficulté, ou même d'attaque terroriste, le plutonium risque de se propager à l'extérieur du bateau, voire d'exploser, et dans la pire des hypothèses, cela pourrait avoir lieu près d'une côte de votre pays.

Nous vous conjurons d'élever la voix, de protester et de demander à votre gouvernement de prendre contact avec le gouvernement japonais pour qu'il notifie formellement à votre pays si le transport de plutonium passera près des côtes et si votre pays est informé d'un éventuel arrêt d'urgence. Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer une copie de toute lettre que vous enverriez à cet effet aux autorités.

Il se peut aussi que le gouvernement japonais et les Etats-Unis tiennent secrète la liste des pays près desquels passeront les cargaisons, ainsi que celle des pays qui ont accepté de fournir des relâches d'urgence dans leurs ports. La raison en serait que ces cargaisons doivent être protégées contre d'éventuels détournements. Le secret de ces accords maintiendra les citoyens de votre pays dans l'ignorance des risques auxquels ils sont exposés si un transport arrivait dans un port après un accident ou une agression.

Nous considérons que ces transports de plutonium menacent le monde entier, et dans le seul intérêt de la politique énergétique du Japon. Comme pays qui pourrait être soumis à des conséquences irrémédiables, nous vous encourageons à faire pression sur le gouvernement japonais pour qu'il reconsidère sa politique d'utilisation du plutonium.

JINZABURO TAKAGI, Directeur exécutif du Centre civique d'information sur le nucléaire.

Pour plus d'informations, prendre contact avec le *Citizen's Nuclear Information Center*
302 Daini Take Bldg., 1-59-14 Higashi-Nakano, Nakano-ku, TOKYO 164 JAPAN Fax : 81-3-5330-9530.

Vous aurez sans doute noté nos efforts pour que notre "Lettre d'information" ne ressemble pas au Journal Officiel, aussi bien pour le fond que pour la forme...
Cependant, à l'heure où on nous rebat les oreilles avec une certaine Europe, nous pensons intéressant de publier cet avis d'une commission du Parlement Européen (malheureusement seulement consultatif...), dont vous avez sûrement entendu parler autant que de Maastricht...
Ah, non ? Tiens, c'est bizarre !...

1er juin 1992

PE 200.389/déf.

AVIS

de la commission de l'environnement,
de la santé publique
et de la protection des consommateurs
à l'intention de la commission de l'énergie,
de la recherche et de la technologie

Rapporteur pour avis : M. Paul LANNOYE.

Au cours de sa réunion du 28 novembre 1991, la commission a nommé M. Paul Lannoye rapporteur pour avis. Au cours de sa réunion du 21 mai 1992, elle a examiné le projet d'avis.

Au cours de cette dernière réunion, elle a adopté l'ensemble des conclusions par 23 voix, contre 4 et 0 abstentions.

Ayant à rendre un avis à l'intention de la commission de l'énergie, de la recherche et de la technologie, sur la sécurité des installations nucléaires, il est nécessaire de rappeler quelques évidences :

A. Les installations nucléaires, et en particulier, les centrales de production et les centres de retraitement sont susceptibles de provoquer des rejets de radioactivité accidentels entraînant de graves dommages à la santé des populations et une contamination irréversible de l'environnement;

B. Les risques de criticité et de détournement de matières fissiles à des fins militaires sont accrus du fait du retraitement et de l'utilisation du plutonium pour la fabrication de combustibles mixtes Pu-U;

C. Depuis la catastrophe de Tchernobyl, il est prouvé que les retombées d'accidents graves dans les réacteurs nucléaires peuvent affecter l'environnement et les populations au-delà des frontières et à longue distance;

D. Le Traité Euratom, par son article 34, exige l'avis conforme de la Commission pour toute expérience particulièrement dangereuse effectuée sur le territoire d'un Etat membre or, le fonctionnement du réacteur Superphénix à Malville doit être assimilé à une telle expérience;

CONCLUSIONS :

C'est pourquoi, la commission de l'environnement, de la santé publique et de la protection des consommateurs invite la commission compétente au fond à prendre en considération dans son rapport les conclusions suivantes :

- Demande l'arrêt de toute activité de retraitement des combustibles nucléaires irradiés et de fabrication de combustibles mixtes uranium plutonium, conformément à ses résolutions A3-125/91 et A3-124/91;

- **Réclame la mise hors service immédiate des réacteurs surrégénérateurs situés sur le territoire communautaire;**

- Demande aux Etats membres concernés de programmer à bref délai l'arrêt des unités de production nucléaire mises en service industriel il y a 20 ans ou plus, et plus particulièrement les unités des filières Magnox et UNGG;

- Demande que, de manière à assurer une protection de la population et de l'environnement équivalente dans la Communauté et afin d'éviter les distorsions de concurrence, les normes de sécurité soient harmonisées au plus haut niveau;

- Affirme que, dans le cadre des procédures de renouvellement du permis d'exploiter, aucune dérogation ne peut être accordée en ce domaine et que les installations incapables, du fait de leur conception (absence d'enceinte de confinement, incapacité de résister à une secousse sismique, protection insuffisante contre les accidents d'origine externe) ou du coût des transformations, de répondre aux exigences de sûreté maximale, doivent être mises hors service;

- Demande à la commission de suspendre toute participation à des programmes "d'adaptation" des unités nucléaires des types RBMK et VVER situées en Europe de l'Est et en Europe centrale, aussi longtemps qu'une évaluation comparative des coûts des différents moyens de répondre à la demande d'électricité n'a pas été effectuée.



Et vous voudriez nous faire croire que le nucléaire est sans danger!!!



Photo extraite de la rétrospective EDF pour le nucléaire, publiée par EDF...
* Pour moi, le bulletin contre le nucléaire, avec toutes ses formes, d'impasse avec autant d'urgence (...) que la lutte contre l'implantation des centrales. Pour nous, les actions doivent non seulement détruire toutes les armes atomiques dont elles disposent (...) mais aussi former consciemment toutes les centrales à fusion nucléaire et renoncer à un contrôle d'urgence *
* Depuis l'implantation de la centrale de Tchernobyl, en avril 1986, le danger n'est plus possible : il faut reconnaître, sur le danger est trop grand *.

Commandant Jacques-Yves COUSTEAU
Paris Télévisé - 30 mai 1991

IL FAUT ARRÊTER LA CENTRALE DE NOGENT : c'est un Tchernobyl en puissance au cœur du Nogentais

Présentée comme inoffensive (« L'accident grave est impossible en France », « il n'y a aucun risque »), l'énergie nucléaire civile s'est avérée depuis très dangereuse, causant deux accidents graves, Three Mile Island en 1979 aux États-Unis (sur un réacteur de même type que les centrales françaises) et Tchernobyl en URSS en 1986.

UN ACCIDENT GRAVE POSSIBLE A NOGENT

Les responsables d'EDF reconnaissent aujourd'hui que l'accident grave a de « bonnes chances » de se produire en France. D'après Pierre Tanguy, inspecteur général de la sûreté à EDF, sa probabilité est de quelques pour cents dans les 20 ans à venir. C'est énorme, mille fois la probabilité de gagner au loto en jouant une fois par semaine pendant 20 ans...

C'est le risque de rupture brutale d'un ou plusieurs tubes de générateur de vapeur qui est le plus préoccupant, compte-tenu de l'état des générateurs de vapeur d'un grand nombre de tranches - Pierre Tanguy, rapport sur la sûreté 1986. La rupture de nombreux tubes de générateurs de vapeur, notamment à Nogent, est due au choix - malheureux - d'un alliage métallique particulièrement sensible à la corrosion.

Supplément à La lettre d'information du Comité Stop Nogent sur-Seine, n° 54 - Directeur de publication : Guy Fargette
CPPAP n° 71349 - ISSN 8995-8271 - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie
c/o COMITÉ STOP NOGENT c/o Nature et Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS

"4 PAGES"

Le comité Stop-Nogent a diffusé le 8 février 1992 un tract d'information de 4 pages à Nogent-sur-Seine, en collaboration avec Provins-Ecologie et les Amis de la Terre de Troyes. Un extrait de sa première page figure ci-contre.

Il connaît un certain succès puisqu'on nous en demande régulièrement. On peut nous en commander des exemplaires aux tarifs suivants :

- 1 exemplaire :.....3,50 F, port compris
- de 2 à 5 :.....1 F l'unité + 4 F de port
- de 6 à 10 :....1 F l'unité + 10 F de port
- de 11 à 20 :..1 F l'unité + 15 F de port
- de 21 à 50 :..1 F l'unité + 20 F de port



ADHÉSION,
MODE
D'EMPLOI...
[Hand holding pen icon]
[Scissors icon]
[Envelope icon]



c/o Nature & Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS

Bulletin
d'adhésion
& d'abonnement

NOM: Prénom:

Adresse:

Code postal: VILLE:

Adhésion: 50 F Abonnement à " La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine " (1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité F Don pour le contrôle de la radioactivité F
Chèques à l'ordre de: " Comité Stop Nogent "

« La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine » - Directeur de publication: Guy Fargette - CPPAP n°AS 71349
Abonnement : 1 an / 5 n° : 50 F - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.
COMITÉ STOP NOGENT c/o Nature et Progrès 14, rue des Goncourt 75011 PARIS
© 48 76 32 37, demander Gilles ou Claude. - Adhésion : 50 F/an minimum.
Réunions les 1er et 3ème jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP 46, rue de Vaugirard PARIS 6ème - M° Luxembourg